

# A Renens, la taxe au sac... c'est maintenant!

Dès le  
1<sup>er</sup> juillet  
2013



## Que se passe-t-il si je n'utilise pas les bons sacs?

Du personnel assermenté procèdera à la fouille des sacs non-conformes et les contrevenants seront dénoncés à la Commission de Police.

**Maintenant... A vous de trier!**

## Quel conteneur pour quel déchet?



Pour les habitations de plus de 2 logements, l'équipement en conteneurs est obligatoire, soit: pour **les ordures ménagères**, le papier/carton, **le verre** et **les déchets compostables**.



Ordures ménagères



Papier-Carton



Verre



Végétaux-Aliments

Les propriétaires ayant déjà des conteneurs, peuvent simplement y apporter un des 4 autocollants délivrés gratuitement au Centre Technique Communal.

## Une autre question?

**Info-déchets:**  
021 632 74 13

Ce dépliant est le dernier de la campagne spéciale d'informations "A Renens, la taxe au sac..." qui a eu lieu entre décembre 2012 et juin 2013. Des informations sur les questions qui se posent encore et sur les résultats des changements dans le tri seront données régulièrement sur le site [www.renens.ch](http://www.renens.ch) et dans le **Carrefour Info Renens**, journal édité par la Ville et distribué à tous les ménages de Renens.

# A Renens, la taxe au sac... c'est maintenant!

Dès le  
1<sup>er</sup> juillet 2013,  
utilisez ce sac!



Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2013,  
vous devez utiliser uniquement  
les sacs blancs du concept régional  
«Trier c'est... Valoriser».  
**Merci!**

# A Renens, la taxe au sac... c'est maintenant!

Dès le  
1<sup>er</sup> juillet  
2013

## Un système ...écologique, simple, social! Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Cette fois... on y est, le Conseil communal a accepté dans sa séance du 23 mai le concept proposé par la Municipalité.



La Municipalité a, pendant ces six derniers mois, informé sur toutes les filières de tri que la population a à sa disposition pour faire **maigrir son sac d'ordures ménagères**. Cette campagne d'information a été complétée par la mise en service d'un n° de tél. **Info-déchets: 021 632 74 13** pour toutes vos questions liées aux déchets.



**Et ce n'est pas tout: des stands d'information seront tenus par des professionnels et responsables communaux ainsi que des membres de la CISE sur la Place du Marché les samedis:**

- 29 juin 2013 avec stand d'information
- 31 août 2013 avec un appartement témoin
- 7 septembre 2013 avec un spectacle ludique: "Funky Pudding"

**Venez nombreux!**

**Ce que vous devez encore savoir!**

**Où peut-on acheter des sacs blancs conformes?**

Vous les trouverez à la poste, dans tous les grands commerces de Renens (*Migros, Coop, Denner, Lidl, Aldi, etc...*) et du reste du Canton.



**Combien ça coûte?**

- 17 litres rouleau de 10 sacs Fr. 10.-
- 35 litres rouleau de 10 sacs Fr. 20.-
- 60 litres rouleau de 10 sacs Fr. 38.-
- 110 litres rouleau de 5 sacs Fr. 30.-

**Doit-on payer une taxe supplémentaire?**



Sur le principe, oui! La gestion des déchets devant être complètement couverte par des taxes affectées, la taxe forfaitaire par habitant de plus de 18 ans est de Fr. 90.- par personne, par année. Cependant, la Municipalité et le Conseil Communal de Renens ont décidé de compenser cette taxe par une subvention communale équivalente, au bénéfice de toutes personnes physiques assujetties à la taxe de base. Chaque ménage recevra dans le même courrier la taxe et la subvention. Ainsi les Renanais n'auront que les sacs blancs à leur charge.

**Que fait la Commune pour les familles?**



Renens a tenu à instaurer pour les familles un système simple pour les langes ou couches pour les personnes incontinentes, en finançant le coût de leur élimination. Ils sont à déposer en même temps que la collecte des ordures ménagères, dans des sacs transparents non-taxés.